

COMITE SYNDICAL

LISTE DES DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL DE SEANCE SEANCE DU 14 FEVRIER 2025 A 18 HEURES

En application de la loi « engagement et proximité », du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 et de l'ordonnance 2021-1310 du 07 octobre 2021, la liste des délibérations prises durant le comité syndical (ainsi que les votes pour chacune d'entre elles) sera publiée sur le site internet du SIVOM des Saisies.

Le procès-verbal de chaque séance est approuvé en début de séance suivante.

Le contenu des délibérations et le procès-verbal de la séance sont tenus à la disposition du public au SIVOM des Saisies.

Présents : Monsieur Jean-Luc COMBAZ – Président, Messieurs Jean-Noël BERTHOD et Christophe RAMBAUD – Vice-présidents,

Mesdames Laurence BOURÉ, Naïma KIROUANI, Messieurs Jean-Paul CUVEX COMBAZ et Thomas BRAY, membres titulaires,

Monsieur Hadrien PICQ (suppléant de Monsieur Patrick DEVILLE CAVELLIN), membre suppléant

Absents : Mesdames Christelle MASSON et Magdalène SOCQUET-JUGLARD, Messieurs Patrick DEVILLE CAVELLIN (suppléé par Monsieur Hadrien PICQ), Benjamin GARDET et Florent BOURGEOIS ROMAIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Noël BERTHOD

LISTE DES DELIBERATIONS :

N° point de l'ordre du jour	N° de délibération	Objet de la délibération	Décision
1	1	Tourisme – Approbation du protocole de sortie de la délégation de service public (DSP) liant le SIVOM des Saisies à la SAEM les Saisies Villages Tourisme	Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du comité syndical du 20 décembre 2024

Monsieur le Président donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 20 décembre 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Communications réglementaires :

Sans objet.

Le quorum étant réuni à l'ouverture de la séance, le Comité syndical peut valablement délibérer. Toutefois, dans le respect du Code général des collectivités territoriales, Madame Naïma KIROUANI, Messieurs Jean-Luc COMBAZ et Thomas BRAY n'ont formulé aucune observation pendant la phase de discussion et ont pris le soin de sortir de la salle du comité syndical préalablement au vote de la présente délibération. La décision de ces 3 élus - administrateurs de la SAEM Les Saisies Villages Tourisme - équivaut à une abstention et n'affecte pas le quorum.

1. **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION RELATIVE AUX ACTIVITES DE L'OFFICE DE TOURISME ET POUR LA GESTION D'INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS, AVEC NOTAMMENT L'EXPLOITATION D'UN CENTRE AQUALUDIQUE ET SPORTIF - Habilitation d'un représentant du SIVOM des Saisies à signer le protocole d'accord transactionnel établi dans la perspective de l'arrivée de l'échéance du contrat (30 septembre 2025)**

CONSIDERANT que :

1. Le SIVOM des Saisies et la SAEM Les Saisies Villages Tourisme sont liées contractuellement par une convention de délégation de service public portant sur la gestion des activités de l'office de tourisme et d'infrastructures touristiques et de loisirs, incluant l'exploitation d'un centre aqualudique et sportif.

Ledit contrat a pris effet au 1^{er} octobre 2013 pour une durée de 12 années. L'échéance du contrat est ainsi fixée à la date du 30 septembre 2025.

2. Dans la perspective du renouvellement du contrat de délégation de service public, une nouvelle procédure d'attribution du contrat de concession est lancée par le SIVOM des Saisies conjointement avec la Société Publique Locale Domaines Skiabiles Des Saisies.

C'est dans ce contexte que le SIVOM des Saisies et la SAEM Les Saisies Villages Tourisme ont convenu de conclure un protocole d'accord transactionnel destiné à organiser conventionnellement les modalités de sortie de l'actuel contrat de délégation de service public.

Au vu de ces éléments, il est proposé, au Comité syndical du SIVOM des Saisies :

- **ARTICLE 1** : D'approuver le protocole d'accord transactionnel portant sur les modalités de fin et de transfert de l'exploitation du service public de l'office de tourisme et la gestion d'infrastructures touristiques et de loisirs, accompagné de ses annexes et joints à la présente délibération.

- **ARTICLE 2** : D'autoriser Monsieur Bernard BRAGHINI à signer le protocole d'accord transactionnel portant sur les modalités de fin et de transfert de l'exploitation du service public de l'office de tourisme et la gestion d'infrastructures touristiques et de loisirs accompagné de ses Annexes, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'exposé ;

Vu les articles L. 3100-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu la délégation de service public pour la gestion relative aux activités de l'office de tourisme et pour la gestion d'infrastructures touristiques et de loisirs, avec notamment l'exploitation d'un centre aqualudique et sportif et ses 4 avenants liant le SIVOM des Saisies à la SAEM Les Saisies Villages Tourisme ;

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel et ses annexes, préalablement portés à la connaissance des délégués du SIVOM des Saisies et joints à la présente délibération ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- **ARTICLE 1** : D'approuver le protocole d'accord transactionnel portant sur les modalités de fin et de transfert de l'exploitation du service public de l'office de tourisme et la gestion d'infrastructures touristiques et de loisirs, accompagné de ses Annexes et joints à la présente délibération.

- **ARTICLE 2** : D'autoriser Monsieur Bernard BRAGHINI à signer le protocole d'accord transactionnel portant sur les modalités de fin et de transfert de l'exploitation du service public de l'office de tourisme et la gestion d'infrastructures touristiques et de loisirs accompagné de ses Annexes, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

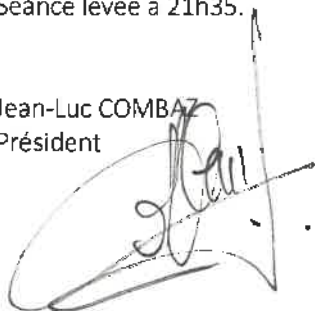
Annexe n°1 : projet de protocole de sortie accompagné de ses 6 annexes

Points divers

- Budget 2025 : point sur les projets et évolutions à intégrer.
- Projet de créer des logements saisonniers dans le chalet du Grand-Tétras. Le Conseil syndical décide de procéder au lancement du marché de maîtrise d'œuvre.
- Commande de barrières pour le championnat de France ski nordique : décision favorable du Comité Syndical pour procéder à l'acquisition des barrières.
- Echanges sur le projet de bâtiment de chronométrage.
- Un administré souhaite acquérir une partie de la parcelle AD305. Une rencontre sera organisée avec lui.
- Actualités portant sur le Lotissement du Soleil :
 - o Vente de tènements du SIVOM des Saisies à des propriétaires en bonne voie,
 - o Réception de demandes d'autres propriétaires pour acquérir des tènements. Des échanges pourront être organisés,
 - o Une rencontre a eu lieu entre le SIVOM des Saisies et des propriétaires, qui souhaitent la création d'une ASL (Association Syndicale Libre) sur une partie du lotissement.
- Présence d'un vieux cabanon sur l'aire de pique-nique de Covetan, sur la commune de Crest-Voland. La Mairie va examiner la situation pour évaluer le retrait de ce cabanon.
- La SPL porte le projet de développer des toilettes publiques dans le bâtiment de fartage. Un travail avec un architecte est en cours.
- Une sortie de secours doit être créée dans les locaux de stockage du bâtiment du Signal. Les études sont en cours.
- Actualités du projet foncier secteur entrée station :
 - o Un recours contentieux est toujours en cours,
 - o La convention d'aménagement touristique est en cours de finalisation avec le promoteur.
- Projet de création de logements saisonniers de La Forêt : une rencontre a eu lieu avec des propriétaires riverains.
- Echanges sur les projets de Justine BRAISAZ-BOUCHET.
- Servitude au profit de M. LUSINCHI en cours de finalisation.
- Régularisation foncière des stationnements du parking de la Légette : des délais très importants du fait de l'étude notariale. Un nouveau courrier de réclamation va leur être adressé.
- Un échange a eu lieu avec les médecins concernant le futur cabinet médical des Challiers.
- Proposition d'inauguration de la statue d'Erwin ECKL, du sentier historique des Crêtes, et du parc des Elfes le vendredi 11/07/2025.
- Echanges sur l'organisation du Championnat de France Ski Nordique.
- Réunion de préparation de l'étape du Tour de France 2025 à venir.
- Bilan des recettes de la taxe de séjour 2024 : seuil des 1 000 000 € de recettes nettes dépassé.
- Echanges sur le déploiement du système de vidéoprotection.
- Réception de réclamations concernant des nuisances sonores dans la station.
- René LAGIER, un des maires fondateurs de la station des Saisies, fêtera ses 100 ans cette année.
- Le Comité Syndical souhaite rendre hommage à Jean-Pierre SPECIA ancien Vice- président du SIVOM de 2008 à 2014, responsable technique du site des Saisies de 2016 à 2024, et présente ses plus sincères condoléances à sa famille.
- Le Comité Syndical présente toutes ses félicitations à Justine BRAISAZ-BOUCHET et Julia SIMON pour leurs réussites sportives aux championnats du monde de biathlon (Suisse), et à Karl TABOURET aux championnats du monde handisports de ski de fonds (Italie).

Séance levée à 21h35.

Jean-Luc COMBAZ
Président



Jean-Noël BERTHOD
Secrétaire de séance

